



Appel à Projets 2023

Recherche Clinique et parcours du patient

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite apporter en 2023 un soutien à des projets de recherche clinique développés par des équipes travaillant dans le domaine de la cancérologie.

Les études ayant pour objectif d'évaluer **l'impact de stratégies innovantes de diagnostic, de traitement et de suivi sur la prise en charge et la qualité de vie des patients et/ou de leurs proches-aidants**, seront considérées comme prioritaires.

Seront particulièrement appréciées :

- ✓ Les études visant à développer des outils originaux, notamment par des outils en e-santé, preuves de concept ou stratégies innovantes pour la chirurgie des cancers, pour la radiothérapie ou dans d'autres disciplines cliniques (ex. radiologie interventionnelle, biopathologie, etc.), à condition que l'impact sur le traitement ou le diagnostic des cancers soit explicite ;
- ✓ Les études visant à développer des dispositifs novateurs et/ou de pratiques de soins visant à évaluer et/ou améliorer le parcours de soin des patients, la qualité de vie des patients et/ou de leurs proches aidants pendant et suite aux traitements curatifs ou palliatifs ;
- ✓ Les études visant à améliorer les pratiques de soins, notamment les soins paramédicaux, dans les domaines de l'oncopédiatrie, l'oncogériatrie et les soins palliatifs.

Les études doivent conjuguer la coopération entre plusieurs équipes et/ou la participation de plusieurs établissements de soins. Il est vivement recommandé un accompagnement méthodologique et d'analyse des données. Les essais thérapeutiques, en particulier médicamenteux, sont exclus de cet appel à projets.

NB : les projets portant sur la thématique « Enfants, Adolescents et Cancers » entrant dans les axes précités sont éligibles à cet appel à projets.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, www.ligue-cancer.net, accès chercheurs, à partir du **02 janvier 2023**. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au **02 février 2023**.

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	02 janvier 2023
Date limite de dépôt des lettres d'intention :	02 février 2023
Résultats des lettres d'intention :	16 mai 2023
Date limite de dépôt du dossier complet :	20 juin 2023
Résultats officiels :	13 octobre 2023

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Délégation Recherche : recherche@ligue-cancer.net

Critères de sélection

*Il est demandé de **présenter avec précision les méthodologies** utilisées pour mener à bien le projet de recherche.*

- **Le porteur du projet**

- Il doit consacrer au moins 30 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue. Si le porteur du projet est un clinicien, il doit consacrer au moins 30% de son activité au projet.
- Il doit être le coordinateur ou l'investigateur principal du projet.
- Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu en recherche dans le domaine de la cancérologie.
- Le porteur du projet doit travailler en tant que statutaire dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche). Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

- **Ses collaborateurs**

- Le nombre de collaborateurs doit être adapté à la nature, à la structure et à la durée du projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en %) de leur participation au projet, doivent être précisés.

- **Les moyens octroyés**

- Le porteur de projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont il dispose : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire (ingénieurs, techniciens, physiciens médicaux, etc.). Les moyens octroyés ne peuvent servir au salaire d'un doctorant.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon l'envergure du projet et les besoins... au cas par cas et selon les possibilités de la Ligue.
- La durée est proposée par le porteur selon l'envergure du projet et son aboutissement prévisible. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP ...).
- La part des industriels en collaboration avec le projet devra être clairement définie.

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage :

- A fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet. Sans réception de ces documents, le versement correspondant à la première tranche du financement ne sera pas réalisé.
- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et par les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.

- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidente du Conseil Scientifique National de la Ligue. Cependant, pour certains projets, un partenariat contractuel avec une société privée peut être souhaitable ; il sera soumis au préalable à la Présidente du Conseil Scientifique National de la Ligue et au service juridique de la Ligue.

NB : Toute modification dans la coordination du projet doit être notifiée à la Ligue et recevoir son aval.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la lettre d'intention sera notifiée le 16 mai 2023. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document pdf UNIQUE) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention ET une copie papier devra être envoyée à la Délégation Recherche de la Ligue entre le 16 mai 2023 et le 20 juin 2023 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Ce dossier devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
2. La copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (INDS, CNIL, CPP...) si elles ont été obtenues.
3. Le CV de l'investigateur principal avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des personnes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
5. La liste des publications de l'équipe depuis 2020 dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP ...).
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné **par une autre association caritative ou fondation.**
8. L'accord du Directeur de l'Etablissement ou du Groupe Coopérateur sur papier à en-tête.
9. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 20 juin 2023 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire non agrafé à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Délégation Recherche
Appel à projets « Projet de Recherche Clinique »
14 rue Corvisart
75 013 PARIS